CONSEIL COMMUNAL DU
02 décembre 2024

PRESENTS : BESSELING Yves, Bourgmestre-Président
NOTET Patrick, LEYDER Olivier, GROGNA Valentine, REYTER René, Echevins
PAUL Claude, CONRARD Cécile, LHOAS Vinciane, DUJARDIN Sandra, BLAISE Patrick, MOUTON Jacques, STREVELER Nathalie, PAULY Vincent, JACOB Johanna, SONNET Malika, COLLARD Quentin, WEYRICH Michel, Conseillers
LAMOLINE Pascale, Présidente du CPAS (voix consultative)
KENLER Thierry, Directeur général

POINT 7 **Vote du pacte de majorité.**

Vu les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives au pacte de majorité et au collège communal, spécialement les articles L1123-1, L1123-3, L1123-4 et L1123-8;
Considérant qu'il appert des résultats définitifs des élections que les sièges au conseil communal sont répartis comme suit entre les différents groupes politiques;
Groupe Liste du Bourgmestre : 12 membres

Vous et Nous : 5 sièges

Considérant que les différents groupes politiques se composent des conseillers ci-après:

Groupe Liste du Bourgmestre : MM. BESSELING Yves, PAUL Claude, GROGNA Valentine, BLAISE Patrick, CONRARD Cécile, STREVELER Nathalie, LEYDER Olivier, LOUIS-LHOAS Vinciane, REYTER René, DUJARDIN Sandra, NOTET Patrick , PAULY Vincent.

Vous et Nous : SONNET Malika, JACOB Johanna, MOUTON Jacques, WEYRICH Michel et COLLARD Quentin

Vu le pacte de majorité signé par le groupe : Liste du Bourgmestre et déposé entre les mains du directeur général le 06 novembre 2024.;
Considérant que ledit projet de pacte remplit les conditions énoncées à l'article L1123-1 du Code de la démocratie locale;
Attendu qu'il indique l'identité du groupe politique qui y est partie, à savoir : Liste du Bourgmestre.;
Attendu qu'il mentionne l'identité des personnes proposées pour participer au collège communal, à savoir

M. BESSELING Yves, bourgmestre

M. NOTET Patrick, 1e échevin

M.LEYDER Olivier, 2ième échevin

M. GROGNA Valentine, 3e échevine

M. REYTER René, 4e échevin

Mme LAMOLINE Pascale, présidente pressentie du conseil de l'action sociale;

Attendu qu'il respecte donc les règles de présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du collège communal;
Attendu qu'il a été signé par l'ensemble des personnes y désignées;
Attendu qu'il a été signé, pour chaque groupe politique y participant, par les personnes suivantes:
Groupe Liste du Bourgmestre : MM. BESSELING Yves, PAUL Claude, GROGNA Valentine, BLAISE Patrick, CONRARD Cécile, STREVELER Nathalie, LEYDER Olivier, LOUIS-LHOAS Vinciane, REYTER René, DUJARDIN Sandra, NOTET Patrick , PAULY Vincent
et satisfait donc à l'exigence de signature par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège communal.

P R O C E D E à l'unanimité des membres présents

en séance publique et à haute voix au vote sur le pacte de majorité.

17 conseillers participent au scrutin.

12 votent pour le pacte de majorité, à savoir : MM. BESSELING Yves, PAUL Claude, GROGNA Valentine, BLAISE Patrick, CONRARD Cécile, STREVELER Nathalie, LEYDER Olivier, LOUIS-LHOAS Vinciane, REYTER René, DUJARDIN Sandra, NOTET Patrick , PAULY Vincent,
5 s'abstiennent pour le vote du pacte de majorité, à savoir : MM. JACOB Johanna, MOUTON Jacques, SONNET Mlaika, WEYRICH Michel et COLLARD Quentin

En conséquence, le projet de pacte ayant obtenu la majorité des suffrages des membres présents, est adopté.